



## CTSD - 30 juin 2016

Monsieur le Président,

Comme vous l'avez constaté, tous les syndicats ont refusé de siéger au CTSD convoqué le 20 juin dernier. Vous l'avez donc reconvoqué aujourd'hui. Or, nous sommes contraints de voir que les raisons qui nous ont poussé à ne pas venir il y a dix jours sont toujours valables.

Il s'agit en premier lieu du contexte social dans notre administration. Celui-ci est extrêmement dégradé par l'attitude de dirigeants qui tentent tout pour faire passer à marche forcée leurs orientations et leurs projets. Rien n'est entrepris pour apaiser ce climat délétère. Au contraire, l'administration allume les feux les uns après les autres.

Encore pas plus tard qu'il y a deux jours, plutôt que de tenir ses engagements, la direction générale a refusé, lors du groupe de travail du 28 juin, de communiquer la cartographie OPCO, comme elle s'y était engagée, ainsi que le ministère d'ailleurs. Cette attitude porte la marque du plus grand mépris pour les personnels et pour les organisations syndicales qui les représentent.

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD, bien sûr il est identique à celui prévu le 20 juin. Les différents points et la façon de les traiter s'inscrivent dans la démarche autoritaire de la DG et du ministère, démarche que nous contestons depuis la mise en chantier du projet stratégique douanier.

Début 2015 en effet, l'administration a décidé d'organiser des groupes de travail dans les directions interrégionales afin de donner l'illusion d'une construction partagée des axes du PSD. C'est ainsi que 3 groupes de travail ont été réunis en avril, mai et juin 2015 sur divers projets de réorganisation de services.

On retrouve naturellement dans l'ordre du jour d'aujourd'hui, les projets élaborés par le DI l'an dernier, à l'identique. Cela confirme bien que le grand cirque continue ! Ces projets ont depuis été « validés » par le ministère. Autant dire que ce CTSD ne dispose d'aucune latitude pour influencer sensiblement sur les choix opérés. Le regroupement régional de la gestion du suivi du réseau des débitants de tabac de la DR de Montpellier avait été évoqué lors du GT d'avril 2015. La création des divisions fonctionnelles l'avait été au GT du 12 mai 2015, tandis que celle du pôle énergie régional à Sète avait été vue au GT du 2 juin 2015.

Nous refusons à la fois d'une façon générale le contenu du PSD, et la méthode employée, par nos dirigeants, qui a réduit à néant le dialogue social dans notre administration. Aucun débat, aucune négociation n'ont été possible sur les enjeux d'avenir de nos services depuis le début de ce projet. L'étape de mise en œuvre des schémas « validés » n'échappe pas à cette logique !

Quant au point d'information sur les DUERP et les PAP, il s'agit d'une formalité obligatoire qui nous semble bien dérisoire, confrontée par exemple, à l'incapacité de notre direction à trouver des solutions à un problème urgent de sécurité lors des contrôles quotidiens, comme c'est le cas sur le port de Sète.

Dérisoire aussi, par rapport à l'aggravation générale des conditions de vie et de travail des agents, par rapport à l'augmentation des symptômes de « souffrance au travail » que nous percevons chaque jour un peu plus, qui sont les conséquences directes des politiques publiques menées dans notre administration.

Vous comprendrez donc monsieur le Président, que dans ces conditions, nous ne participerons pas à ce CTSD.